

REGLEMENT INTERIEUR SALLES DE SPECTACLE **EVENEMENTS AR(T)ABESQUES**

Toute personne du public pénétrant dans l'établissement assiste à la manifestation sous sa propre responsabilité et doit se conformer au présent règlement.

Tout spectateur qui ne se conformerait pas au règlement intérieur, ainsi qu'à certaines dispositions spécifiques de la salle pourra se voir refuser l'entrée du site, ou s'en faire expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet.

ACCES AUX SALLES DE SPECTACLES

L'accès à la salle ne peut être donné qu'au spectateur muni d'un billet, d'une invitation, ou d'un titre en cours de validité et correspondant à la manifestation concernée.

L'accès à l'établissement est interdit aux mineurs non accompagnés d'une personne majeure, et ce, sans remboursement possible.

Il est interdit d'entrer dans la salle avec les appareils photos, d'enregistrement sonore et/ou audiovisuel. Le spectateur peut être amené à subir une palpation de sécurité et présenter, éventuellement, son sac ouvert au service de sécurité de l'établissement pour un contrôle visuel.

L'accès de la salle pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à cette mesure de sécurité. Toute personne en état d'ivresse ou ayant un comportement susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pénétrer dans l'enceinte des salles spectacles lors des soirées organisées par Ar(t)abesques. Les animaux, sauf cas exceptionnels (chiens d'aveugles), sont interdits.

Il est formellement interdit d'occulter les issues de secours ou de gêner leur accès.

L'accès à la salle n'est pas garanti pour les retardataires.

SECURITE

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire, dans le site, des armes et munitions de toute catégorie, bombes lacrymogènes, substances explosives, inflammables ou volatiles, des boissons alcoolisées, substances illicites, des bouteilles en verre ou en plastique, récipients, objets tranchants ou contendants, et, d'une manière générale, tout objet susceptible de servir de projectile.

Il est également interdit d'introduire, dans le site, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, des signes et banderoles de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire ainsi que tous objets roulants (rollers, patinettes, planches à roulettes, etc...).

Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

Ces objets seront automatiquement confisqués par le personnel bénévole ou employé de la structure Ar(t)abesques à l'entrée du bâtiment puis mis en consigne à l'exception des canettes en aluminium et des bouteilles en verre qui seront déposés dans des poubelles.

Il est interdit d'introduire nourriture et boisson en salle de spectacle.

SORTIE DU SPECTACLE

Toute sortie est définitive, sauf cas exceptionnel où il sera délivré une contre marque uniquement valable avec la souche du billet.

INTERDICTIONS

Le personnel bénévole ou employé de la structure Ar(t)abesques se réserve le droit de renvoyer de la salle toute personne troublant le bon déroulement du spectacle de quelques manières que ce soit.

Il est formellement interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer sur quelque support que ce soit dans l'enceinte de l'établissement.

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du lieu du spectacle.

Il est interdit aux spectateurs de s'adonner à tout comportement qui présente une dangerosité pour d'autres spectateurs. La direction d'Ar(t)abesques se réserve le droit d'expulser tout contrevenant.

Tous comportements et/ou éléments visuels présentant un caractère raciste et/ou xénophobe sont interdits.

L'usage du téléphone portable est interdit dans les salles durant les spectacles et les manifestations.

SITUATIONS EXCEPTIONNELLES/ETAT D'URGENCE/... :

Dans le cas de crise nationale (telle qu'une crise sanitaire), des dispositions peuvent être prises en fonction des restrictions légales et des mesures préventives à mettre en œuvre pour la protection des personnes et des lieux (port du masque, changement dans le placement, la numérotation, les horaires d'accueil ou d'ouverture, ...). Les clients seront tenus de s'y conformer. Les indications seront affichées au théâtre et indiquées sur le site internet.

RÉCLAMATIONS - LITIGES - FORCE MAJEURE

Toute contestation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation. Le nombre de billets doit être vérifié par le client au moment où ils sont délivrés par notre personnel. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle sans donner lieu à aucun échange ni remboursement. D'autre part, nous nous réservons le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou de force majeure nous y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète... Dans une telle hypothèse, et si cela est possible, nous proposerions une autre date de représentation.

L'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée hors entracte, ne peut donner lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

SERVICE CLIENTELE

Pour toute information, nous sommes à votre disposition :

Association Ar(t)abesques

Service administratif

Théâtre Jeanne d'Arc - Bellegarde sur Valserine

01200 VALSERHONE

04.50.48.23.21

admin@artabesques.fr